Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'alimentation **Sous-direction de l'Europe, de l'international et de la gestion intégrée du risque** **Bureau des exportations pays tiers** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Instruction technique** **DGAL/SDEIGIR/2022-12** **05/01/2022**

Date de mise en application : 06/01/2022
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 14/01/2022
Cette instruction abroge :
DGAL/SDASEI/2021-204 du 18/03/2021 : Recensement des besoins des services déconcentrés en papier sécurisé sanitaire et
phytosanitaire pour l'année 2021-2022
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 2

Objet : Recensement des besoins des DDetPP en papier sécurisé sanitaire pour l'année 2022

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DD(CS)PP

Résumé : Cette note a pour objectif de faire le recensement des besoins en papier sécurisé pour les certificats sanitaires à destination de la Chine, la Russie et les autres pays de l'UEEA (Biélorussie, Kazakhstan, Arménie et Kirghizistan) pour la période de mars 2022 à février 2023. Les commandes doivent être transmises à la DGAL d'ici au 14 janvier 2022 pour une livraison lors de la deuxième quinzaine de février 2022. Le support intègre la nouvelle charte Marianne et devra être le seul utilisé à compter du 1er mars 2022.

L'impression de papier sécurisé pour la certification sanitaire est réalisée par l'Imprimerie Nationale dans le cadre d'un marché public, sur la base d'une commande annuelle calée sur la période de mars (année n) à février (année n+1). Des commandes supplémentaires pourront être passées en cas de besoin imprévu.

La DGAL a renouvelé le 5 octobre 2021 le marché public établi avec l'Imprimerie nationale pour une période de 2 ans tacitement reconductible pour 2 autres années.

Seuls les pré-certificats et certificats à destination de la Chine et des pays de l'Union Économique Eurasiatique (Russie, Biélorussie, Kazakhstan, Arménie et Kirghizistan) doivent se faire sur du papier sécurisé.

Par ailleurs, du fait du changement de la charte graphique (dite « Charte Marianne ») de l'Etat en 2020, le support de papier sécurisé de l'Imprimerie nationale a été modifié par rapport à la version de vos stocks en cours (voir annexe 2).

Pour éviter tout risque de blocage lié à ce changement de support, la DGAL a transmis des spécimens de ce nouveau support aux autorités des deux principales destinations concernées : Chine et Russie. La DGAL a également négocié une période de transition laissant le temps aux services de ces deux pays tiers et des autres pays concernés (Biélorussie, Kazakhstan, Arménie et Kirghizistan) de s'habituer au nouveau support, pour information et diffusion aux administrations locales, et le temps pour nos services de préparer cette transition avec les exportateurs concernés. La période de transition court jusqu'à fin février. A compter du 1er mars il vous sera demandé de n'utiliser que le nouveau support et de détruire vos stocks de l'ancien support.

Dans cette configuration, la date de la présente campagne de recensement des besoins en papier sécurisé est de ce fait anticipée, de façon à assurer les livraisons par l'Imprimerie nationale du papier sécurisé sur nouveau support. La livraison de cette commande interviendra entre le 15 et le 28 février 2022

Merci donc de faire parvenir au plus tard le **vendredi 14 janvier 2022** à l'adresse export.dgal@agriculture.gouv.fr vos besoins en papier sécurisé pour la période de mars 2022 à février 2023 en utilisant le tableau en annexe 1, en indiquant bien l'adresse de livraison des papiers et formulaires ainsi qu'une personne contact et son numéro de téléphone. Si vous souhaitez indiquer plusieurs lieux de livraison, en particulier pour les régions fusionnées, vous pouvez ajouter des lignes au tableau avec les informations requises.

Afin de confirmer la bonne livraison des commandes, je vous demande à réception d'adresser à la DGAL à la même adresse export.dgal@agriculture.gouv.fr le nombre de papiers sécurisés reçus.

La Directrice générale adjointe de l'alimentation
CVO

Emmanuelle SOUBEYRAN

ANNEXE 1 COMMANDES Papier sécurisé

Département (n°)	Besoin estimé (nb certificats)	Adresse(s) de livraison	Personne(s) à contacter (indiquer un tel)

ANNEXE 2 : NOUVEAU MODELE DE PAPIER SECURISE

Visible sans personnalisation

1

2

3

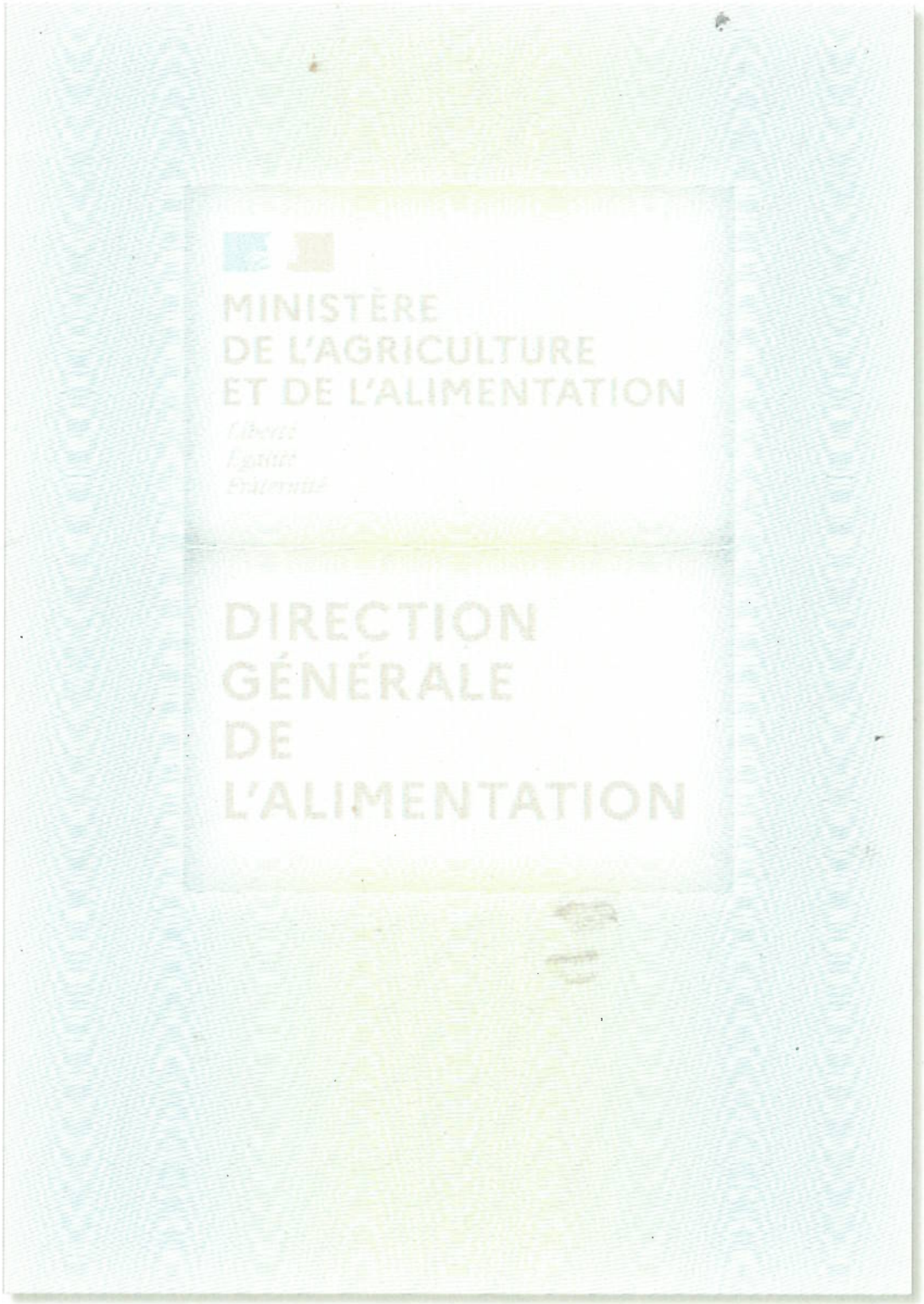

4

Irisation

DOCUMENT CONFIDENTIEL
Propriété d'IN Groupe - Reproduction et divulgation soumises à l'accord d'IN Groupe

© IN Groupe